



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 17 janvier 2025

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Dominique PETITJEAN, Josette CHAMBOUX, Patrice BOUTHORS, Hélène LEVA Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

Absent – Monsieur Grégoire DE GUIGNE

Procurations

M. Jean-Marc LHERMET a reçu procuration de M. Laurent DEMOLIS
M. Dominique PETITJEAN a reçu procuration de M. Italo GARD
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Maria-Hélène DE SIEBENTHAL
M. Alain GATTELET a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

Secrétaire de séance : Madame Laurence PILLONEL

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 24
Présents	: 20	Contre	: 1
Votants	: 25	Abstention	: /

3.5. CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)

Madame le Maire,

INDIQUE que pour répondre à un accroissement des besoins sur le territoire communal, le plan de financement du projet d'infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables a été adopté par délibération DEL_2024_060 le 28 juin 2024.

RAPPELLE que la nouvelle borne IRVE est prévue sur le parking du centre, route du Chablais, parcelle 3021 section OE. Elle propose de signer la convention d'occupation du domaine d'une personne publique.

PRECISE qu'il s'agit d'un contrat de délégation du service public avec l'installation et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables nécessitant l'occupation du domaine public de la personne publique et, à ce titre, la passation de convention organisant les autorisations d'occupation domaniale.

INDIQUE qu'à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, la société SPBR1, dont les associés sont le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) et la société Easy Charge, a été retenue attributaire du contrat délégation de service public.

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1311-5 et L2224-37,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les dispositions de son article L2125-1,

Vu le SYANE qui appartient à un ensemble de onze syndicats dotés de la compétence optionnelle pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables correspondant à la compétence « IRVE »,

Vu les syndicats qui sont groupés au sein d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de délégation de service public de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur l'ensemble de leurs territoires départementaux,

Vu le Fonds de Modernisation Ecologique des Transports (FMET) et la société Easy Charge qui ont été retenus par la délégation de service public et que ces entités sont représentées par la société SPBR1, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, en 2021,

Vu la délibération DEL_2024_060 du 28 juin 2024 du Conseil municipal de Veigy-Foncenex adoptant le plan de financement du projet d'infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE les termes de la convention d'occupation du domaine d'une personne publique liée à l'installation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

DIT que cette convention doit intervenir entre la commune et la société SPBR1, dont le siège social est situé au 160 rue Pierre Fallion, bâtiment A, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE représentée par Monsieur Eric MENDELS, Directeur Général.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ci-annexée, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 28 JAN. 2025

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 24 janvier 2025

Le Maire - Catherine BASTARD

29 JAN. 2025



La secrétaire de séance - Laurence PILLONEL

